

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A168G

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	{	215	214
			services *	intracommunautaires		217	218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	52 438	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	98 011	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	17 327	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	31 552	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	11 961	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	127	
	Rémunérations du personnel*				250	14 313	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 850	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254	459	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	4	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	80 594	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	17 417	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290	352	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	17 769	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	17 769	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992					
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	17 769	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 411 626 dont imputés sur le résultat :				360	17 769	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	0	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise		SARL A168G		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		282 RUE DES PYRENEES		75020 PARIS-20	
SIRET		81897318200012			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				31122023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012
		{	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *			028	030
	Immobilisations financières * (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	052
	Marchandises *			060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070
		{	Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement			080	082
	Disponibilités			084	086
	Charges constatées d'avance *			092	094
	Total II			096	098
Total général (I + II)			110	112	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	8 000
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	800
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves ()	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)		132	
	Report à nouveau			134	-391 257
	Résultat de l'exercice			136	17 769
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	-364 688
Provisions pour risques et charges				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	316
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	439 683
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	40	172	63 489
	Comptes courants d'associés			173	2 339
	Autres dettes			175	51 000
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	556 826
Total général (I + II + III)			180	192 138	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

A168G Sarl au Capital de 8 000 Euros
282 Rue des Pyrénées 75020 Paris
RCS : Paris 818 973 182

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01/06/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 1 juin, à quatorze heures,

Les associés de la société A168G, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, divisé en 100 parts de 80 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont au présent :

à Mr WU Guoliang
numérotées de 1 à 20 inclus, soit 20 parts

à Mr CAI Zhenghong
numérotées de 21 à 60 inclus, soit 40 parts

à Mr WENG Linsheng
numérotées de 61 à 100 inclus, soit 40 parts

Total des parts sociales: 100 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr WU Guoliang, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi

du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture, à l'Assemblée, du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 17 769 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	17 769 Euros
Perte antérieure	<u>(391 257) Euros</u>

Le solde en perte (373 488) Euros

En totalité au compte "report à nouveau".

Le compte Réserve légale est pour la somme de 800 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le gérant percevra la rémunération pour l'exercice suivant, et il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01/06/2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2023**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 17 769 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	17 769 Euros
Perte antérieure	<u>(391 257) Euros</u>

Le solde en perte	(373 488) Euros
-------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau".

Le compte Réserve légale est pour la somme de 800 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr CAI Zhenghong



Mr WENG Linsheng



Mr WU Guoliang

